



## Commande d'évaluation de la conformité d'instruments de mesure d'après le module B

Basé sur OIMes [1], MID [3], MIR [5], NSWV [1], NAWID [4], NAWIR [6], OIML-CS [7]

### Fabricant ( est le donneur d'ordre)

Société Département Rue NPA / Lieu / Pays <b>Personne de contact</b> Nom Tél / Mobile / Courriel	
--	--

### Représentant autorisé ( est le donneur d'ordre)

Société Département Rue NPA / Lieu / Pays <b>Personne de contact</b> Nom Tél / Mobile / Courriel	
--	--

### Destinataire de la facture ( est le donneur d'ordre)

Société Département Rue NPA / Lieu / Pays <b>Personne de contact</b> Nom Tél / Mobile / Courriel	
<b>E-mail finances</b>	

## Formulaire de commande examen de type

### Domaine de l'évaluation de la conformité souhaité

Indications selon le Guide de mise en circulation des instruments de mesure [6030B01](#)

	<i>MI-001 Compteurs d'eau  MI-002 Compteurs de gaz  MI-002 Conversion de gaz  MI-003 Compteurs de volume  CH-003 Compteurs d'énergie électrique active  MI-004 Compteurs d'énergie électrique active  MI-005 Liquides autres que l'eau  Instruments de pesage à fonctionnement non automatique  MI-006 Instruments de pesage à fonctionnement automatique  MI-008 Mesures matérialisées  MI-008 Capacité des mesures de distribution  MI-009 Détermination du taux d'alcool</i>												
OIMes / MID (CE)													
OIMes / EMmV													
OIMes / AlkBestV													
OIPNA / NAWID (CE)													
MIR (UKCA)													
NAWIR (UKCA)													
OIML-CS													
Norme													
N° de certificat (le cas échéant)													
Désignation de type													
Autres indications concernant l'instrument													

### Informations générales

Langue(s) du certificat	Original	1. Traduction	2. Traduction
-------------------------	----------	---------------	---------------

<sup>1</sup> Puissance, profil de charge : pour CH-003, veuillez indiquer le domaine de certification exact dans les remarques

## Formulaire de commande examen de type

---

### Les documents suivants sont à annexer à cette demande:

Résultats de tests effectués soit dans des propres laboratoires appropriés, soit dans d'autres laboratoires de vérification sous la responsabilité du donneur d'ordre.

### Remarques

Confirmation qu'aucune demande n'a été faite auprès d'un autre OEC	

En tant que donneur d'ordre, nous attestons avoir lu et accepté les conditions commerciales générales METAS [www.metas.ch/AGB](http://www.metas.ch/AGB) ainsi que l'accord de certification METAS-Cert [6030B03](#).

Lieu et date :

Signature(s) juridiquement valable(s) :

### La commande et les documents additionnels sont à soumettre à :

**Institut fédéral de métrologie METAS**  
Organisme d'évaluation de conformité METAS-Cert  
Lindenweg 50  
3003 Bern-Wabern  
Suisse

**E-Mail:** METAS-Cert@metas.ch

#### Notes:

- Sur la base de cette demande, le processus d'établissement de l'offre est lancé.
- En cas d'utilisation d'une signature numérique, celle-ci doit être authentifiée par une autorité compétente.
- Lors de la transmission de données confidentielles, veillez à la sécurité, qui n'est garantie que par un cryptage. Sans cryptage, un e-mail peut être lu par des personnes non autorisées.
- Les e-mails avec des pièces jointes contenant des macros et des programmes sont bloqués par le serveur de messagerie.

### Bases juridiques

- |     |         |   |
|-----|---------|---|
| [1] | OIMes   | Ordonnance du 15 février 2006 sur les instruments de mesure, Annexe 2, chapitre 1, Module B.  |
| [2] | OIPNA   | Ordonnance du DFJP du 16 avril 2004 sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique, Annexe 2, chapitre 1, Module B.   |
| [3] | MID     | Directive 2014/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure (refonte), Annexe 2, Module B: Examen de type de l'UE.   |
| [4] | NAWID   | Directive 2014/31/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des instruments de pesage à fonctionnement non automatique (refonte), Annexe 2, point 1, Module B: Examen de type de l'UE. |
| [5] | MIR     | 2016 No. 1153, Weights and Measures, The Measuring Instrument Regulations 2016 as amended.  |
| [6] | NAWIR   | 2016 No. 1152, Weights and Measures, The Non-automatic Weighing Instruments Regulations 2016 as amended.  |
| [7] | OIML-CS | The OIML Certification System.  |